

Projet : **“VERS LA PARITÉ EN POLITIQUE MUNICIPALE DANS PRESCOTT-RUSSELL”**

But : Établir un partenariat en les municipalités de Prescott-Russell (via les CUPR) et Leadership féminin PR afin d’entreprendre des initiatives pour augmenter la représentation féminine au sein de nos conseils municipaux.

1ER ENJEU - LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE MUNICIPALE

Taux de représentation féminine au sein des conseils municipaux			
Région	Mairie	Conseillères	% des élus
Ontario	22%	31%	29,5%
Québec	18,8%	34,5%	32,3%
Canada	18%	28%	26%
CUPR	12%	23%	21,5%

2E ENJEU – ISOLEMENT ET MANQUE DE SOUTIEN AUX ÉLUES

Une étude sur le Portrait des élues de l’Outaouais et leurs besoins, réalisée en août 2011 révèle que le deuxième enjeu le plus important par rapport à la participation des femmes en politique municipale est le soutien aux élues afin de les aider à exercer de manière optimale leurs fonctions. Les données de l’étude ont exposé plusieurs besoins dont celui de réseauter entre elles pour échanger sur leur réalité et leurs défis mais aussi pour bâtir des alliances. Suite à un entretien avec les élues municipalités de Prescott-Russell, elles s’entendent qu’elles se sentent parfois isolée parmi une groupe d’hommes qui forcément ont une perspective masculine.

COMMENT LE PROJET VIENT RÉPONDRE AUX ENJEUX

Campagne de sensibilisation auprès de la population pour démystifier la politique municipale et les stéréotypes véhiculés envers la participation féminine.

<https://www.youtube.com/watch?v=HN5S0BtF2uw>

Production de 3 vidéos avec des messages ciblés au auditoire (population générale, les jeunes femmes, candidates potentielles).

Développer **une boîte à outils en ligne** pour celles qui sont intéressées à s'avancer en politique et offrir une occasion de rencontre/mentorat. Créer au moins 1 à 2 fois par année une **activité de réseautage pour les élues de Prescott-Russell** durant laquelle une portion de l'activité sera réservée à **la formation des élues en français**, sur des sujets adaptés à leurs besoins

Collaborer avec les **conseils d'éducation pour intégrer des témoignages de femmes en politique active de la région** dans la portion du curriculum qui touche l'engagement civique au niveau secondaire.

Créer une cellule de co-développement "femme politique" pour **rehausser les capacités de leadership et le pouvoir d'influence** pour les élues et celles qui aspirent à la politique.

CONDITIONS DE FINANCEMENT DE LA FCM

Les demandes doivent être **pilotées par un membre de la FCM (gouvernement municipal/local)** ou un membre affilié, comme une association provinciale ou territoriale.

Les demandeurs retenus doivent faire partie **d'un partenariat établi entre un gouvernement municipal/local et un groupe de femmes ou un groupe** communautaire voué aux enjeux des femmes ou à l'inclusion.

Les projets doivent viser à **accroître les possibilités ou à atténuer les obstacles pour les femmes en politique municipale.**

Les projets **favorisant la diversité, l'inclusion et l'intégration des jeunes** recevront un traitement prioritaire.

Les projets doivent être de nature **non partisane.**

Les projets doivent être mis en œuvre entre la **mi-septembre 2019 et le 1er juin 2020.**

Le demandeur principal est l'entité (gouvernement municipal ou local) qui fait la demande de subvention doit signer une lettre d'entente avec la FCM énonçant les objectifs de leur initiative et l'usage des fonds qui leur seront accordés.

Date limite: pour qu'une demande soit considérée, elle doit être **soumise d'ici le 15 août 2019.**